

Question :

Mon père âgé de 92 ans; une voiture lui a écrasé le pied et a été hospitalisé, dix-sept jours plus tard. En revenant à lui, il demande s'il lui incombe de rattraper les prières qu'il avait manquées? Veuillez nous éclairer.

Réponse :

Si votre père était conscient durant cette période passée à l'hôpital, il lui convient de rattraper ces prières manquées selon ses possibilités ou debout ou assis ou sur le côté ou allongé. Il lui incombe de les accomplir en ordre selon l'intention et l'acte. Il effectue les prières du premier jour ratées dans l'ordre et ainsi celle du second jour, puis le troisième etc..., jusqu'à ce qu'il les rattrape toutes. Mais si votre père était inconscient durant ce séjour à l'hôpital, dans ce cas, il n'a pas de prières à rattraper.

Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Président
`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

